

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUIN 1875.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Ministère de l'Intérieur un crédit spécial de 200,000 francs.

(Voir les N^{os} 116 et 189 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'HUART, Président; le Comte LOUIS DE MERODE, VAN
OCKERHOUT, VAN WILLIGEN, CASIR DE HEMPTINNE, LEIRENS, ELIAERT et le
Baron de SELYS-LONGCHAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance du Projet de Loi, de ses annexes et du Rapport fait à la Chambre des Représentants, la Commission de l'Intérieur approuve hautement la décision prise de voir la Belgique participer officiellement à l'Exposition universelle qui aura lieu à Philadelphie en 1876.

Nos artistes, nos industriels et nos producteurs ne peuvent que retirer un grand avantage d'une circonstance qui les mettra à même de montrer ce que notre pays peut offrir à l'étranger. Ils auront l'occasion, d'un autre côté, de recueillir par l'examen de cette grande exposition, des données de la plus haute importance de nature à perfectionner les procédés connus en Belgique.

Comparant la dépense de 200,000 francs présumée avec celle faite à l'occasion des expositions précédentes qui ont eu lieu à Londres, Paris et Vienne, elle remarque que le chiffre demandé pour Philadelphie est notablement moins élevé et elle s'étonne qu'on ait pu le réduire à des proportions si modestes, si l'on considère combien la vie et la main-d'œuvre sont chères aux Etats-Unis.

Votre Commission, à l'unanimité de ses membres, adopte le Projet de Loi.

Le Président ,
Baron D'HUART.

Le Rapporteur ,
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.